

2016

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



Budget principal
Budget assainissement
Budget eau
Budget spanc

S O M M A I R E

1	Préambule	2
2	Le contexte général d'élaboration du budget primitif 2016	2
2.1	Le contexte économique mondial	2
2.2	Le contexte économique français	4
3	La loi de finances de l'Etat pour 2016	6
4	Situation financière des collectivités locales	10
5	Analyse financière de la commune de Lésigny	13
5.1	Les quatre indicateurs des risques financiers.....	14
5.1.1	La marge d'autofinancement courant	14
5.1.2	Le niveau d'endettement	14
5.1.3	Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal.....	15
5.1.4	La rigidité des charges de structure	15
5.2	Le ratio de désendettement de la commune de Lésigny	15
6	Le compte administratif 2015 de la commune	17
6.1	Les grandes lignes des résultats du budget principal de l'exercice 2015.....	17
6.2.	Les budgets annexes de l'exercice 2015.....	18
6.3	Situation de la dette de la commune à fin 2015 et autofinancement des investissements... ..	20
7	Les propositions d'orientation budgétaire pour 2016	20
8	Les masses du budget 2016	21
8.1	L'évaluation des principales recettes de fonctionnement	21
8.2	L'évaluation des principales dépenses de fonctionnement.....	23
8.3	L'évaluation des principales recettes d'investissement	25
8.4	L'évaluation des principales dépenses d'investissement	25
8.5	Les budgets annexes de l'exercice 2016 (eau, assainissement et sparc)	26
9	Conclusion.....	27
9.1	Equilibre et autofinancement.....	27
9.2	Désendettement et maîtrise de la pression fiscale	27

1 Préambule

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape de ce cycle.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- + de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- + d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

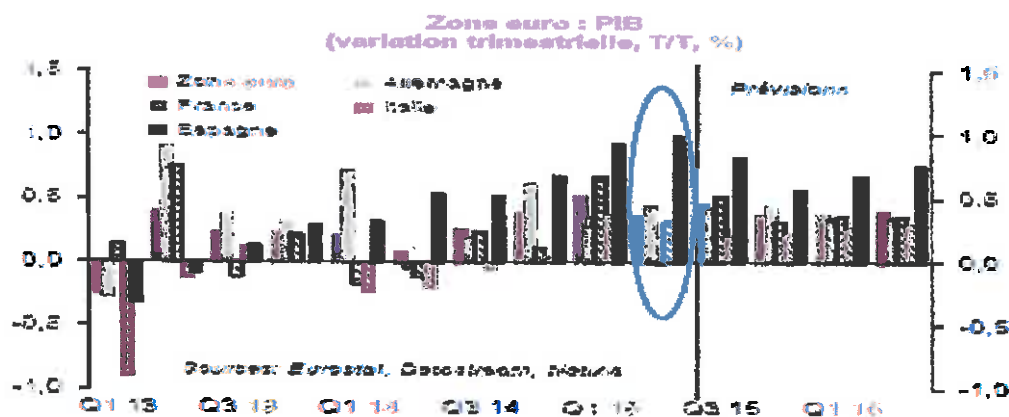
Je vous propose, dans un premier temps, de faire le point sur le contexte général qui s'impose à notre collectivité, notamment en matière économique, législative et financière, avant d'aborder plus particulièrement les caractéristiques et choix concernant la commune de Lésigny.

2 Le contexte général d'élaboration du budget primitif 2016

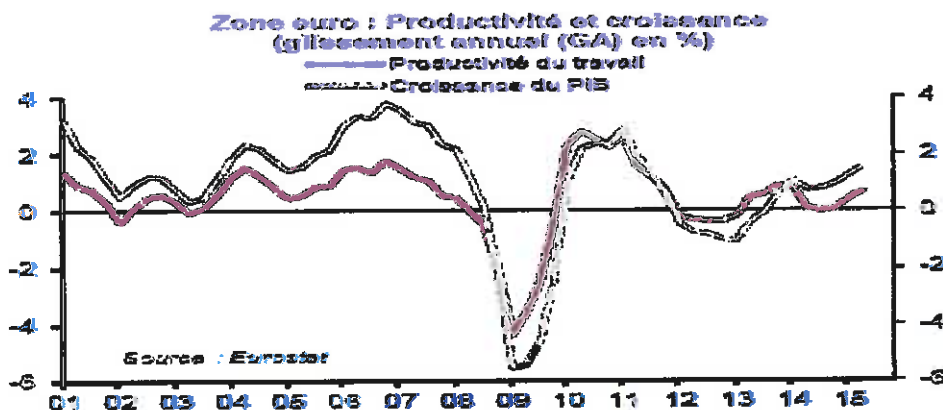
2.1) Le contexte économique mondial

Depuis fin 2014 la zone euro renoue avec la croissance (+0,5% en variation trimestrielle (T/T) au T1 suivi de +0,4% au T2), favorisée par les bas niveaux des prix du pétrole, de l'euro et des taux d'intérêt. La reprise s'est généralisée au T2 à l'ensemble de la zone euro, aucun pays n'affichant de croissance négative. L'Espagne (1% T/T au T2) connaît une très forte reprise, tandis que l'Italie est enfin sortie de récession (0,3% T/T au T2).

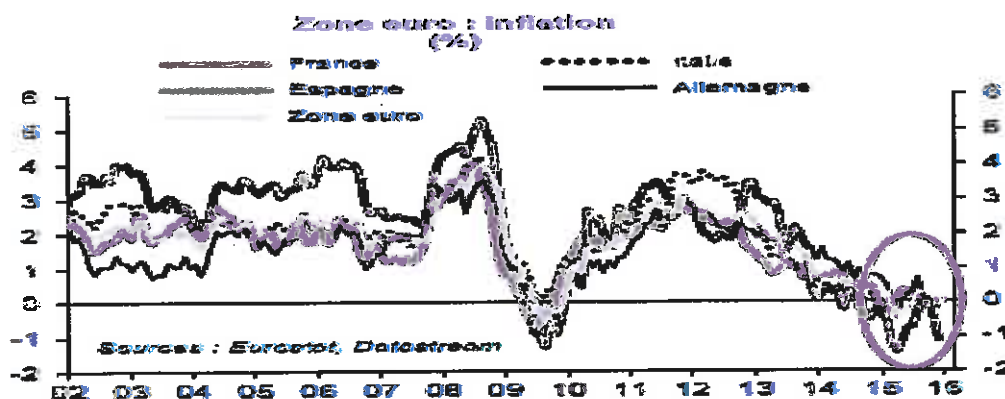
D'après les dernières enquêtes disponibles, la reprise demeure en bonne voie pour la fin de l'année : la consommation privée ne faiblit pas, contrairement aux perspectives d'exportation assombries par le ralentissement de certains pays émergents, Chine en tête. Toutefois la reprise des investissements demeure faible et pourrait être freinée par l'incertitude entourant la croissance mondiale.



En 2016, la zone euro va bénéficier de trois principaux facteurs : un environnement extérieur favorisant la faiblesse des prix du pétrole et de l'euro, une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit, et des politiques budgétaires neutres voire expansionnistes dans certains pays, notamment en Allemagne et en Italie. Selon le consensus, la croissance de la zone euro pourrait ainsi atteindre 1,7% en moyenne en 2016 (notre prévision est de 1,6%) après 1,5% en 2015. La demande intérieure devrait en être le moteur principal, alimenté par la hausse du pouvoir d'achat des consommateurs, en lien avec la hausse de l'emploi et des rémunérations en moyenne au sein de la zone.



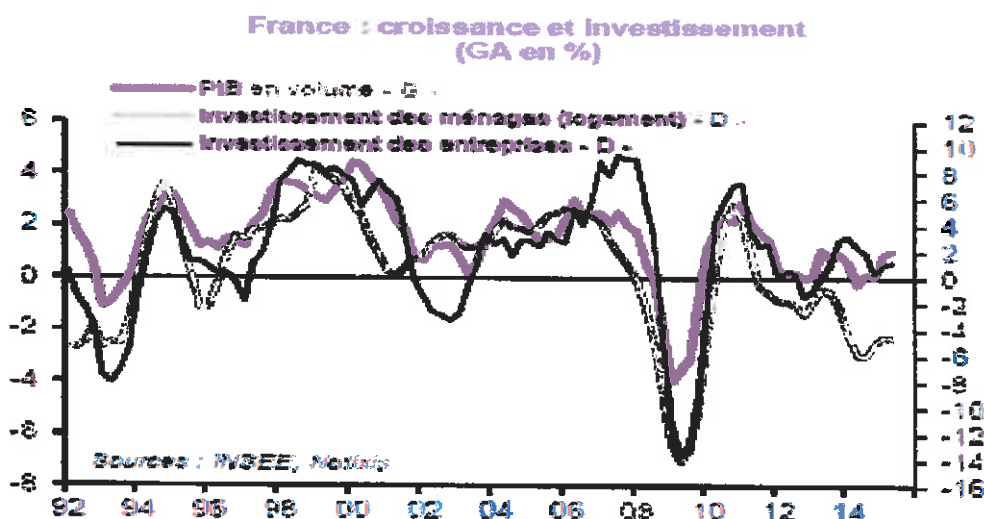
Après un début d'année en territoire négatif (de -0,6% en GA en janvier), l'inflation de la zone euro demeure faible malgré le lancement, en mars dernier, de l'assouplissement quantitatif (QE) de la BCE. Après une nouvelle incursion en territoire négatif en septembre (-0,1% en GA) induite par la rechute des prix de l'énergie cet été, l'inflation devrait se redresser légèrement en fin d'année en raison d'effets de base. Néanmoins, selon les experts de la BCE, l'inflation de la zone euro n'atteindrait, en moyenne, que +0,1% en 2015, +1,1% en 2016 et 1,7% en 2017, des niveaux très éloignés de la cible visée par la BCE (très légèrement inférieure à 2%). En conséquence, une extension du programme d'assouplissement est attendue le 3 décembre, lors de la prochaine réunion de la BCE qui s'est dit être en mode de « work-and-asset ». Les changements pourraient porter sur une hausse du volume des achats (de 60 à 80 Mrds d'euros), sur un abaissement supplémentaire du taux d'intérêt de la facilité de dépôt ou un allongement, au-delà de septembre 2016, de la durée du QE. A court terme, la faible inflation est positive pour le pouvoir d'achat mais rend difficile le désendettement.



2.2) Le contexte économique français

Après une année de stagnation (+0,2% en 2014), la croissance française a fortement rebondi au T1 2015 (+0,7% T/T) avant de marquer une pause au T2 (+0% T/T). En moyenne sur le premier semestre, la consommation des ménages a progressé modérément, soutenue par la faiblesse de l'inflation. L'investissement des entreprises s'est amélioré mais à un rythme modéré, tandis que l'investissement des ménages, essentiellement en logement, a poursuivi sa chute. Par ailleurs, sur l'ensemble du semestre, la contribution des stocks à la croissance a été légèrement négative.

Au regard des indicateurs avancés et de la très faible inflation, le troisième trimestre devrait être caractérisé par un léger rebond (+0,4% T/T selon nos prévisions, suivi de +0,3% T/T au T4) soutenu par la montée en puissance des réformes entreprises (CICE, Pacte de responsabilité,...). Celles-ci ont d'ores et déjà permis aux entreprises de reconstituer leurs marges (+31,1 au T2 contre 29,1 au T2 2014). Mais cela ne s'est jusqu'ici pas traduit par une hausse sensible des investissements et des embauches. L'important niveau de chômage, en hausse de mai à août, selon Eurostat, incite les ménages à la prudence, comme en témoigne le taux d'épargne élevé (15,2%).



A l'instar de la zone euro, la croissance française va bénéficier de plusieurs facteurs favorables.

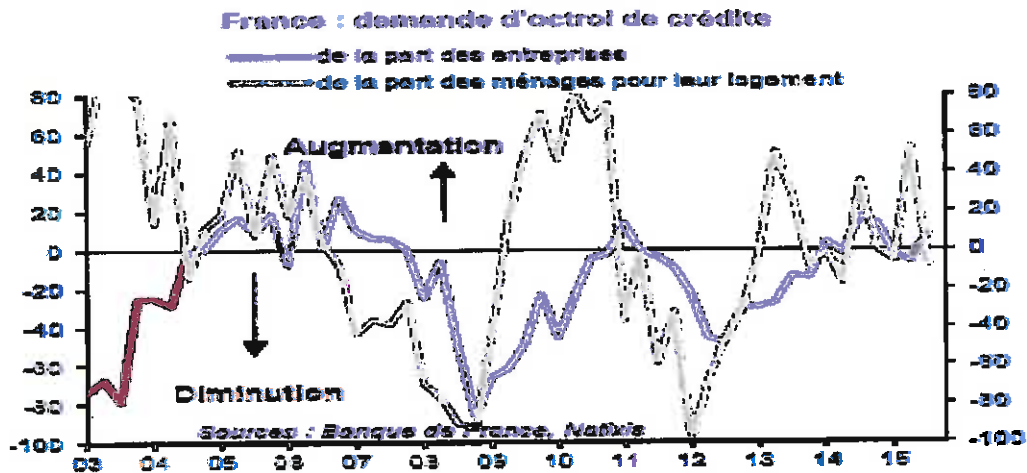
La nouvelle baisse du prix du pétrole depuis l'été redonne du pouvoir d'achat aux agents privés, soutenant l'activité.

La faiblesse de l'euro, en perdurant, améliore la compétitivité des entreprises françaises ce qui contribue au rééquilibrage des comptes courants. L'effet positif de la faiblesse de l'euro sur la croissance met du temps à apparaître, mais devrait se renforcer.

Enfin la croissance française devrait également profiter de la bonne conjoncture de ses principaux partenaires d'échange, notamment l'Allemagne (14,6% de ses exportations), les États-Unis (7,7%), l'Espagne (7,2%), et le Royaume-Uni (6,9%) tandis qu'elle est moins directement exposée aux pays émergents. La Chine, notamment, ne représente pas plus de 3% à 4,5% de ses exportations selon les mois depuis 2013.

Après s'être détendues en début d'année, les conditions de crédit se resserrent légèrement. Néanmoins les taux d'intérêt demeurent très faibles. Les demandes de crédits de ménages, en forte hausse en début d'année, sont plus modérées depuis, mais celles émanant des entreprises s'améliorent progressivement et plus particulièrement au T3.

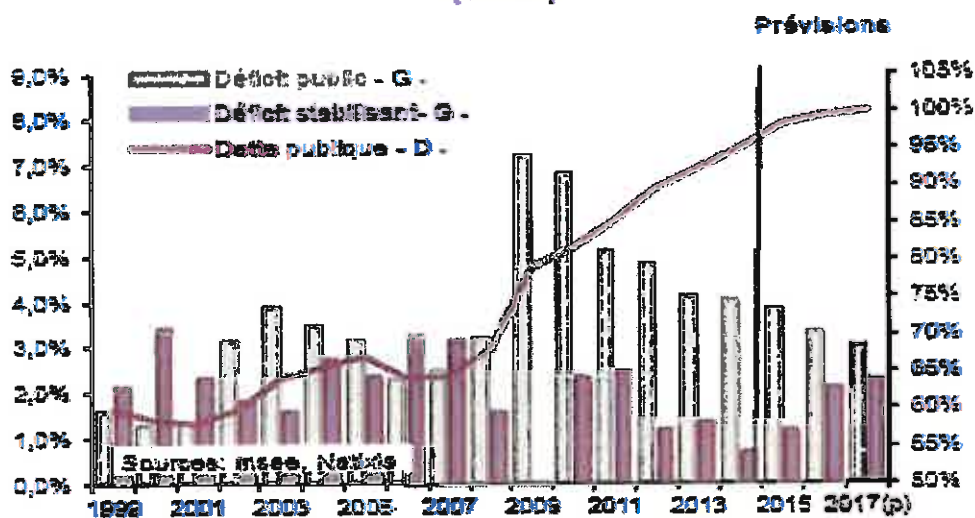
Les conditions de financement ne sont plus un frein à l'investissement qui semble principalement contraint par une confiance insuffisante.



Au regard des dernières statistiques disponibles, le redressement des finances publiques en 2014 a été de 3,9% du PIB contre 4,4% initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques (LFPF), grâce à une croissance contenue des dépenses associée à une augmentation des prélèvements obligatoires (44,9% contre 44,7% en 2013), contrairement à l'annonce initiale de baisse de ces derniers.

En 2015, le déficit resterait sensiblement inchangé (à 3,8% du PIB) tandis qu'un effort plus important est prévu en 2016 (-3,3% du PIB), année de campagne électorale pour la présidentielle, afin de le ramener sous le seuil de 3% en 2017

France : finances publiques (% PIB)



3 La loi de finances de l'Etat pour 2016

Le budget de l'Etat est composé :

- + du budget général qui retrace toutes les recettes et toutes les dépenses de l'Etat à l'exception des recettes affectées par la loi de finances à certaines dépenses ;
- + des comptes spéciaux qui retracent des dépenses et des recettes de l'Etat entre lesquelles on veut établir un lien (comptes d'affectation spéciale, de concours financiers, de commerce, d'opérations monétaires) ;
- + des budgets annexes qui retracent les dépenses et les recettes d'un service de l'Etat dont l'activité tend essentiellement à produire des biens ou à rendre des services donnant lieu à paiement (contrôle et exploitation aériens, publications officielles et information administrative)

Recettes du budget général :

Les recettes fiscales nettes pour 2015 s'établiraient à 278,2 Md€, en baisse de - 0.9 Md€ par rapport à la prévision de loi de finances initiale pour 2015. L'impôt sur le revenu serait en plus-value par rapport à la prévision de la loi de finances initiale. Les recettes fiscales nettes pour 2016 connaîtraient une évolution de +2,8% par rapport à la prévision révisée pour 2015, s'établissant à 286 Md.

Le tableau suivant récapitule l'exécution 2014 et les prévisions de recettes pour 2015 et 2016 :

En Md€	Exécution 2014	LF 2015 / Révisé 2015	Écart LF	PLF 2016 (constant)
Impôt net sur le revenu	69,2	69,9	0,7	72,3
Impôt net sur les sociétés	35,3	33,7	-0,3	32,9
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	13,2	14,0	0,1	15,6
Taxe sur la valeur ajoutée nette	123,4	142,6	1,1	144,7
Autres recettes fiscales	18,2	19,8	0,1	20,5
RECETTES FISCALES NETTES [1]	274,3	279,1	-0,9	286,0
RECETTES NON FISCALES [2]	13,9	14,2	-0,2	15,7
RECETTES DE L'ETAT [1] + [2]	288,3	293,3	-1,0	301,7

Dépenses du budget général :

Pour 2016, la programmation des crédits de l'Etat et de ses agences permet d'assurer la mise en œuvre des économies prévues dans le programme de stabilité. Par rapport à la trajectoire prévue dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2014 à 2019, l'effort supplémentaire sur l'Etat hors dette, pensions et dotations aux collectivités locales s'élèvera à 1,3 Md€ à périmètre constant.

Entité	LFI 2015	LPFP 2016	PLF 2016 (constant)	Écart PLF - LPFP	Écart PLF - LFI 2016
Dépenses des ministères	200,2	203,1	200,2	0,1	-1,0
Crédits des ministères	203,2	203,0	203,4	0,4	0,2
Taxes affectées plafonnées	5,9	5,1	4,7	-0,3	-1,2
Prélèvement sur recettes (PSR) au profit de l'Union européenne	20,7	22,8	21,5	-1,3	0,8
Contributions exceptionnelles 2015	4,8			0,0	0,8
Total hors dette, pensions et concours aux collectivités locales	229,1	234,9	228,7	-1,2	0,8
Transferts aux collectivités locales (PSR et mission RG7)	53,5	49,8	49,9	0,1	-3,5
Total des dépenses de l'Etat, hors charge de la dette et pensions	282,6	284,7	278,6	-1,1	-2,9
Charge de la dette	42,3	47,9	44,5	-2,8	0,1
Contributions au CAS Pensions	45,8	43,2	48,1	0,0	0,4
Total des dépenses de l'Etat	372,6	374,2	370,2	-4,0	-2,4

Baisse des dépenses sous norme en valeur	-1,2
Effort supplémentaire "hors norme de dépenses"	-0,1
Effort total	-1,3

+ La mise en place du pacte de responsabilité et de la solidarité dans un contexte économique dégradé :

Le Pacte de responsabilité et de solidarité souhaité, par le Gouvernement, s'accompagne d'une maîtrise accrue de la dépense publique qui trouve sa traduction dans l'article 7 de la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques. Celui-ci fixe les objectifs d'évolution en valeur des sous-secteurs des administrations publiques :

	2014	2015	2016	2017
Administrations publiques, hors crédits d'impôts dont :	1,4%	1,1%	1,9%	1,9%
Administrations publiques centrales	0,4%	0,1%	0,7%	0,4%
Administrations publiques locales	1,2%	0,5%	1,9%	2,0%
Administrations de sécurité sociale	2,3%	0,8%	2,1%	2,3%

LES DEPENSES DE L'ETAT EN 2016

	LFI 2015	PLF 2016 (format constant)
Dépenses de l'Etat hors dette et pensions	208,4	208,2
Concours collectivités territoriales	53,6	49,9
PSR union européenne	20,7	21,5
Dépenses hors dette et pensions	282,5	279,6
Intérêts de la dette	44,8	44,8
Pensions	45,8	46,1
Total charges dette + pensions	90,1	90,6
Total dépenses de l'Etat	372,6	370,2

La réduction des dotations aux collectivités locales est le seul poste en réduction.

Aucune marge de manœuvre

Solde budgétaire de l'Etat :

Le solde budgétaire révisé pour 2015 s'établit à - 73 Md€. Le solde budgétaire du projet de loi de finances pour 2016 s'élève à -72,0 Md€, en amélioration de 1,0 Md€ par rapport au solde budgétaire révisé pour 2015, et de 2,4 Md€ par rapport à la LFI pour 2015.

Cette réduction du déficit de l'Etat ne représente qu'une petite part de la baisse d'environ 10 Md€ attendue sur le déficit de l'ensemble des administrations publiques. Le budget de l'Etat finance, en effet, les 11 Md€ de baisses d'impôts liées à la deuxième étape du Pacte de responsabilité et de solidarité, au plan de soutien à l'emploi dans les TPE et PME, et à la montée en charge du crédit d'impôt compétitivité à l'emploi (CICE).

En outre, l'Etat compense à la sécurité sociale le manque à gagner qui résulte, pour elle, de la deuxième étape du Pacte de responsabilité et de solidarité. Cette compensation, prévue par l'article relatif aux relations financières entre l'Etat et la Sécurité sociale du projet de loi de finances, passe principalement par la rebudgétisation des dépenses d'aides au logement. Ces rebudgétisations conduisent à une hausse apparente de la dépense à périmètre courant alors qu'à périmètre constant, les dépenses totales diminuent de 2,1 Md€ par rapport à la LFI pour 2015.

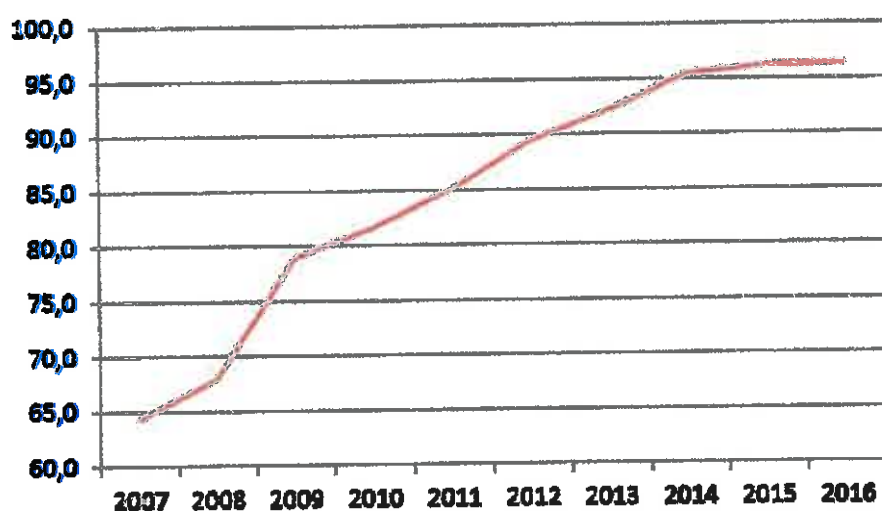
En M€	Exécution 2014	LFI 2015	Règle 2015	Écart LFI	PLF 2016 (projeté)
DEPENSES TOTALES	374,0	367,6	366,3	-1,2	374,8
DEPENSES DU BUDGET GENERAL	290,2	296,1	295,6	-0,5	308,2
PRELEVEMENTS SUR RECETTES	74,8	71,5	70,8	-0,7	68,6
dont prélèvement au profit des collectivités territoriales	54,4	50,7	50,7	0,0	47,1
dont prélèvement au profit de l'Union européenne	20,3	20,7	20,0	-0,7	21,5
RECETTES FISCALES NETTES	274,3	279,1	278,2	-0,9	286,0
RECETTES NON FISCALES	13,9	14,2	14,1	-0,2	15,7
SOLDE COMPTES SPECIAUX - HORS FMI	0,2	-0,2	1,0	1,2	1,1
SOLDE BUDGETAIRE ETAT	-85,6	-74,4	-73,0	1,4	-72,0

* Incluant les mesures de périmètre et de transferts délégués ci-dessous pour un total de 9,3 M€ A périmètre constant, les dépenses totales de l'Etat diminueaient de 2,1 M€.

La Dette publique :

Le niveau d'endettement des administrations devrait croître à un rythme modéré en 2015 (+0,7 point) à 96,3 % du PIB, avant de se stabiliser en 2016 à 96,5 % du PIB. Cette maîtrise rompt avec la trajectoire de fort accroissement de la dette publique qui prévalait depuis une décennie : après avoir progressé de 25 points de PIB entre 2007 et 2012, et de 6 points depuis deux ans, la dynamique de la dette sera endiguée.

L'évolution de la dette publique brute depuis 2007 (en % de PIB)



4 Situation financière des collectivités locales

2016 : 2^{ème} Année d'application de l'effort de 11 Mds €.

Les mesures concernant les gels des dotations envers les collectivités territoriales :

- ⚡ La création d'un objectif indicatif d'évolution de la dépense publique locale (article 11 de la loi sur la programmation pluriannuelle des finances publiques).

Elle associe étroitement les collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics. L'article 11 introduit un objectif indicatif d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL).

Trajectoire initiale	2014	2015	2016	2017
Dépense publique locale	1,2%	0,6%	1,9%	2,0%
<i>Dont dépenses de fonctionnement</i>	<i>2,8%</i>	<i>2,0%</i>	<i>2,2%</i>	<i>1,9%</i>

Révision pour 2016	2016
Dépense publique locale	1,2%
<i>Dont dépenses de fonctionnement</i>	<i>1,6%</i>

L'ODEDEL EN 2016

OBJECTIF ODEDEL PAR SECTEUR		
	dépenses dans leur ensemble	Dépenses de fonctionnement
Total collectivités territoriales et leur établissements publics	1,2%	1,6%
Secteur communal	1,0%	1,1%
dont communes	1,2%	1,3%
dont EPCI	0,6%	0,7%
Départements	1,9%	2,7%
Régions	0,4%	0,6%

En 2016, la répartition de l'effort entre les trois catégories de collectivités (Bloc communal, départements et régions) s'effectue comme en 2014 et 2016, au prorata de leur poids dans le total des recettes totales des collectivités territoriales.

Répartition de l'effort entre les catégories de collectivités territoriales		
Catégories de collectivités	En Md€	En % du total
Bloc communal	2,071	56,4%
Départements	1,148	31,3%
Régions	0,451	12,3%
Total	3,670	100,0%

La répartition au sein du bloc communal est prévue au prorata des parts respectives des communes et des EPCI à fiscalité propre dans le total des recettes réelles de fonctionnement du bloc communal

Répartition de l'effort au sein du bloc communal		
Repartition de l'effort	En Md€	En % du total
Communes	1,450	70,0%
EPCI	0,621	30,0%
Total	2,071	100,0%

Clé de répartition identique à celle de 2014 et 2015

La réduction appliquée en 2014 et 2015 est définitivement appliquée. La réduction, prévue en 2016 résulte de l'application d'un taux aux recettes de fonctionnement corrigées de 2014 (recettes réelles de fonctionnement nettes des produits exceptionnels, des atténuations de produits et des recettes liées à la mutualisation.

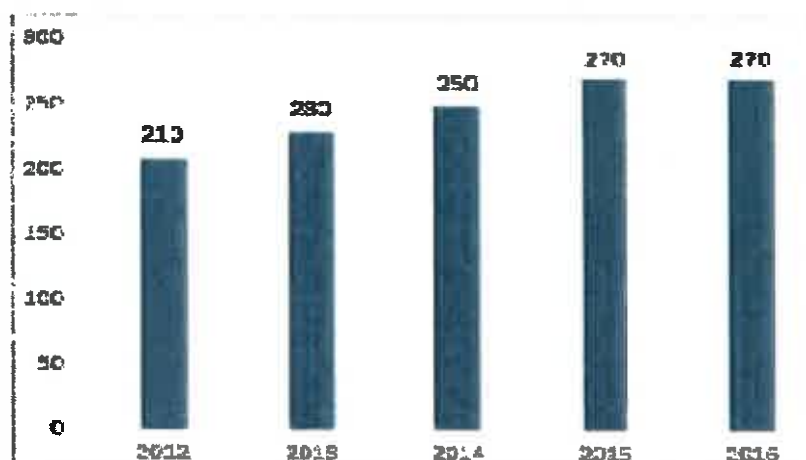
Taux applicable aux recettes n-2	communes	EPCI
2014	0,740%	1,050%
2015	1,841%	2,505%
2016	1,868%	2,577%

- + **La péréquation verticale** La progression et le recentrage des dotations de péréquation intégrées à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) permettent de limiter l'impact de la baisse de la DGF pour les collectivités les plus fragiles. L'augmentation des crédits des dotations de péréquation intégrées au sein de la DGF représente 317 € millions € (contre 228 millions € en 2015).

Cette augmentation est financée par les collectivités elles-mêmes :

- Pour moitié au sein de l'enveloppe normée par une diminution des variables d'ajustement (rappel -5,4 %).
- Pour moitié par une minoration de certaines composantes de la DGF.

- + **La péréquation horizontale** Stabilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) par rapport à 2015 : 270 millions € en 2016. Le FSRIF a été créé en 1991 pour améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population. Depuis la loi de finances pour 2012, les EPCI sont exclus du fonds.



En millions d'euros

- **Répartition du FPIC :**

Poursuite de la montée en puissance du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communale (FPIC). Le FPIC est fixé à 1 milliard €.

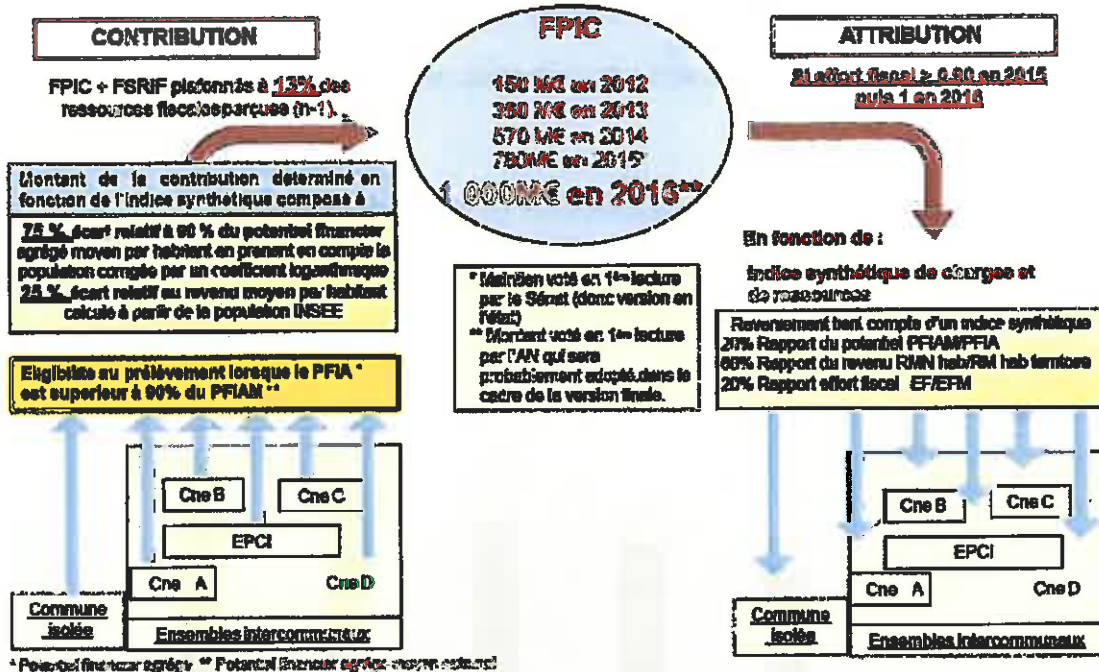
Le FPIC, prévu en loi de finances 2011 pour 2012, assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus défavorisés.

L'article 61 du PLF 2016 réforme le FPIC sur les points suivants :

- D'apporter une solution à la situation des communes pauvres qui, du fait de leur appartenance à un EPCI « riche », sont contributrices en net au FPIC, la PLF 2016 propose d'exonérer de cette contribution les communes répondant à l'un des critères suivants :
 - 250 premières communes de plus de 10 000 habitants éligibles à la DSU

- 30 premières communes de 5 000 à 10 000 habitants éligibles à la DSU
- 2 500 premières communes de moins 10 000 habitants éligibles
- L'objectif d'atteindre en 2016 une péréquation correspondant à 2% des ressources fiscales du bloc communal (soit 1,1 milliard €) est repoussé à 2017.

LE FPIC EN 2016 : + 220 M€

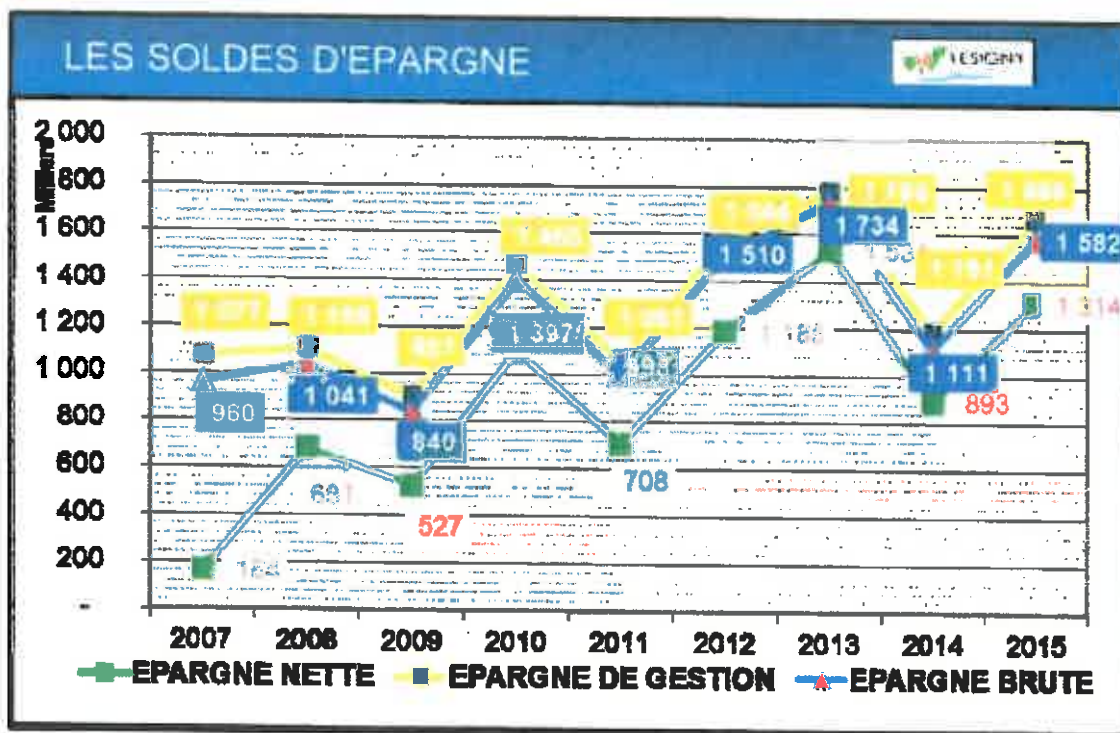


5 Analyse financière de la commune de Lésigny

5.1 Les quatre indicateurs synthétiques des risques financiers

Sont repris ci-après, comme l'an passé, les quatre ratios d'alerte définis par la direction générale de la comptabilité publique. Pour mémoire, la fiabilité de ces critères d'alerte, fondés sur le dépassement simultané de trois ou quatre seuils, a pu être testée à l'occasion de l'enquête sur les communes confrontées à de graves difficultés financières, et s'est révélée satisfaisante. Ces quatre critères, définis ci-dessous doivent se traduire selon les seuils suivants :

- ✚ 4 seuils atteints : situation critique,
- ✚ 3 seuils atteints : situation vulnérable,
- ✚ Autre : situation non signalée.



5.1.1 1^{er} indicateur : la marge d'autofinancement courant, soit les dépenses réelles de fonctionnement plus le remboursement annuel de la dette en capital sur les recettes réelles de fonctionnement :

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	ESTIMATION 2015
0.91	0.93	0.85	0.91	0,86	0.86	0.90	0,87

Le seuil d'alerte est atteint lorsque le résultat est supérieur à 1 pendant 2 à 3 années consécutives. Pour la 8^{ème} année consécutive, Lésigny ne dépasse pas ce seuil.

5.1.2 2^{ème} indicateur : le niveau d'endettement, soit l'encours de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement :

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	ESTIMATION 2015
0.25	0.28	0.22	0.22	0.18	0,23	0,20	0.24

Le seuil d'alerte est atteint au-delà de 1,6 pour les communes de plus de 5 000 habitants.

Pour mémoire, grâce à une politique volontaire de désendettement de la commune, l'encours de la dette au 31 décembre 2015 est de 2 322 K€. Les recettes réelles devraient être de l'ordre de 9 581 K€.

5.1.3 3^{ème} indicateur : le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, soit le produit des contributions directes sur le potentiel fiscal :

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	ESTIMATION 2015
1.10	1,10	1,09	1.27	1,16	1.15	1.10	1.22

Le seuil d'alerte est atteint au-delà de 1. La ville de Lésigny se situe au-delà du seuil depuis 2002.

5.1.4 4^{ème} indicateur : la rigidité des charges de structure, soit les frais de personnel plus le remboursement annuel de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement :

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	ESTIMATION 2015
0.46	0,48	0,45	0,42	0,43	0.41	0.41	0.39

Le seuil d'alerte est franchi au-delà de 0,58 pour les communes de plus de 5 000 habitants.

Ce seuil n'est pas atteint en 2015.

En conséquence, la commune de Lésigny est en position de « situation non signalée ».

5.2 Le ratio de désendettement de la commune de Lésigny

Principe

L'équilibre financier du budget principal d'une commune tient dans sa capacité à faire face au remboursement du capital de sa dette au moyen de son autofinancement ; il s'agit du ratio de désendettement ou ratio dit KLOPFER (dette/CAF) qui mesure, en nombre d'années théoriques, le remboursement de la dette en capital. Cependant, la notion de désendettement ne doit pas être confondue avec la couverture annuelle du remboursement du capital de la dette par des ressources propres, lesquelles incluent d'autres recettes comme le FCTVA ou les cessions nettes des immobilisations.

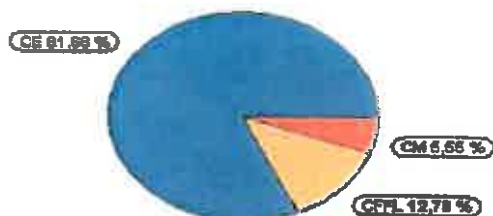
Seuil

Il y a déséquilibre ou menace de déséquilibre si la dette est trop importante au regard de la capacité d'autofinancement. Ainsi, le nombre d'années, nécessaires pour rembourser la dette avec son autofinancement, se situe depuis 2008 autour de 8 ans pour les communes de 5 000 à 10 000 habitants. Plus que son niveau, c'est son évolution sur plusieurs années qui permet d'évaluer la solvabilité de la commune.

Concernant le deuxième indicateur sur les risques financiers (niveau d'endettement), le ratio de désendettement de la commune de Lésigny diminue par rapport aux autres années. En effet, le nombre d'années théoriques de remboursement de la dette en capital à fin 2015 est de 1,50, soit une CAF de 1 552 K€ et une dette au 31/12/2015 de 2 322 K€.

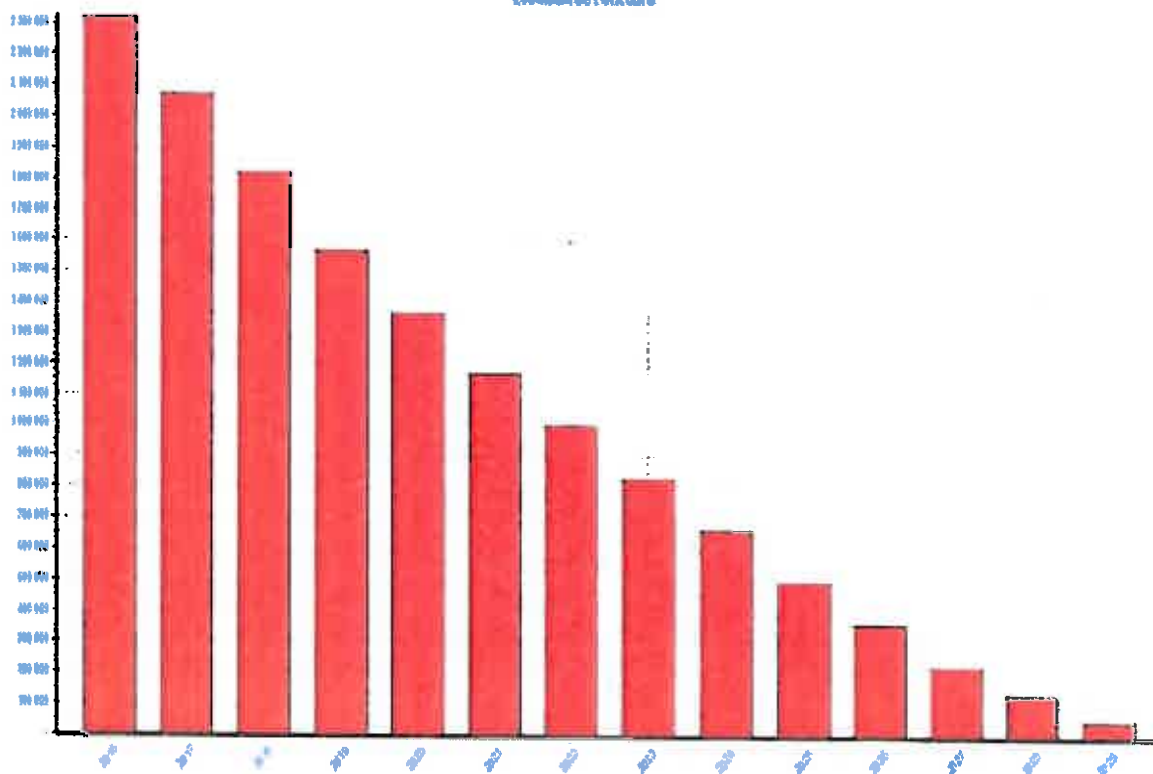
Structure de l'Encours par Prêteurs au 15/12/2016 exclu

Structure par Prêteurs

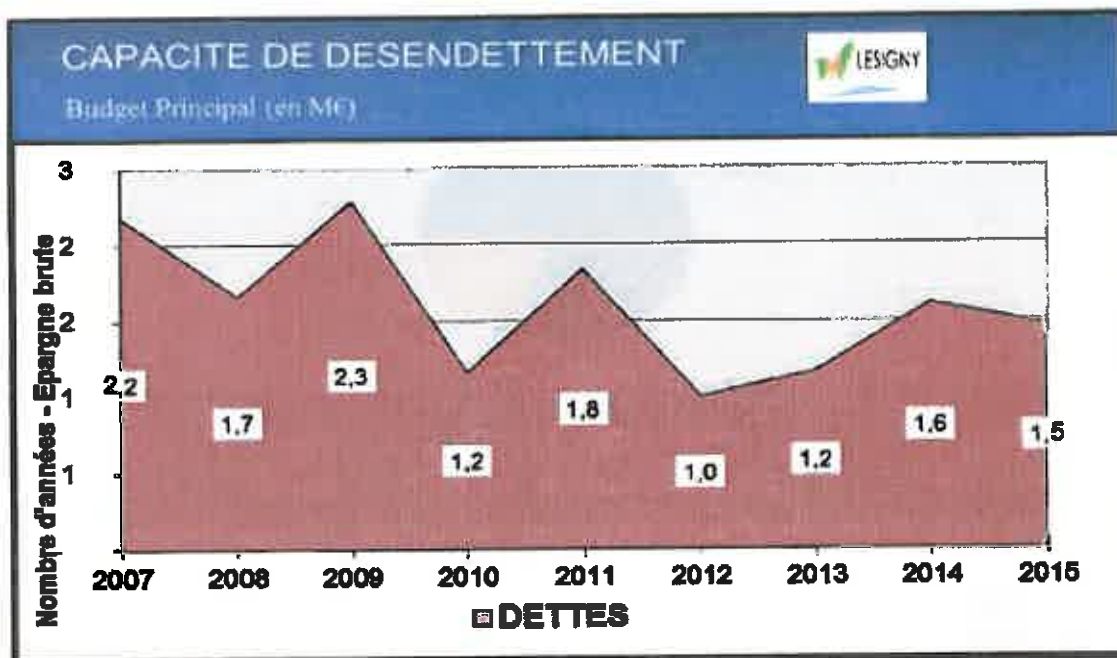


Prêteurs	Libellé	Au 31 Décembre 2015	Au 15 Décembre 2016 exclu	Variations
CE	CAISSE D'ÉPARGNE	1 542 966,75	1 460 333,46	-153 333,30
GFPL	CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL	304 487,37	288 827,87	-39 199,49
CM	CREDIT MUTUEL	170 888,29	165 871,81	-5 938,17
		2 322 198,21	1 872 735,84	-449 398,87

Evolution de l'encours



A l'examen de ce ratio, la commune de Lésigny dispose d'une capacité d'endettement pour financer ses futurs investissements. Cependant, cette capacité dépendra de la hauteur de son autofinancement, et donc de sa maîtrise des autres dépenses communales. Par ailleurs, l'endettement correspond à la fiscalité de demain.



6 Le compte administratif 2015 de la commune

6.1 Les grandes lignes des résultats du budget principal de l'exercice 2015

Les orientations du budget 2016 doivent, bien entendu, tenir compte du compte administratif de l'exercice 2015 qui dégage un résultat de clôture déficitaire au niveau de la section investissement :

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

Commune de Lésgny

	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'investissement 2015	exécution 2015 dépenses	exécution 2015 recettes	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015 estimé
investissement	-324 724,98 €	0,00 €	1 952 459,71 €	1 828 984,76 €	-125 474,95 €	-450 199,93 €
fonctionnement	3 291 338,50 €	0,00 €	8 543 256,02 €	9 594 731,57 €	1 051 475,55 €	4 342 814,05 €
TOTAL	2 966 613,52 €	0,00 €	10 495 715,73 €	11 421 716,33 €	926 000,60 €	3 892 614,12 €

Pour la section fonctionnement, ce résultat sera corrigé par la prise en considération des restes à réaliser en dépenses et en recettes, lorsque ceux-ci seront arrêtés :

⊕ Les restes à réaliser en dépenses sont estimés pour un montant de 15 K € ;

Pour la section d'investissement, ce résultat sera corrigé par la prise en considération des restes à réaliser en dépenses et en recettes, lorsque ceux-ci seront arrêtés :

⊕ Les restes à réaliser en dépenses sont estimés pour un montant de 516 K € ;

⊕ Les restes à réaliser en recettes sont estimés pour un montant de 388 K €.

Pour les dépenses d'investissement à reporter dans le budget 2016, il s'agit principalement :

- a) Câblage Mairie et les services techniques
- b) Des travaux de toiture pour les logements Villefermoy
- c) Du remplacement des plaques translucides du toit du gymnase
- d) Du ravalement au bâtiment principal de l'Entre-Deux-Parcs
- e) De l'installation de flash alarme d'incendie aux bâtiments communaux
- f) De la rénovation du réseau d'éclairage public
- g) De l'acquisition de deux photocopieurs
- h) Etude du restaurant scolaire
- i) Rénovation de la Petite Galerie
- j) Etude de la construction du gymnase
- k) Chantier de réaménagement des services techniques, du service urbanisme, marchés publics et contentieux et du service informatique, suite à l'incendie en août dernier 2014.
- l) De l'aménagement des trottoirs.

6.2 Les budgets annexes de l'exercice 2015 (eau, assainissement et service d'assainissement non collectif)

a) budget de l'eau

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET
Budget Eau

	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'investissement 2015	exécution 2015 dépenses	exécution 2015 recettes	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015 estimé
investissement	14 310,12 €	0,00 €	2 319,57 €	21 730,54 €	19 410,97 €	33 721,09 €
exploitation	161 546,66 €	0,00 €	15 923,40 €	75 298,31 €	59 374,91 €	220 921,57 €
TOTAL	175 856,78 €	0,00 €	18 242,97 €	97 028,85 €	78 785,88 €	254 642,66 €

b) budget de l'assainissement

**RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET
 Budget Assainissement**

	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'investissement 2015	exécution 2015 dépenses	exécution 2015 recettes	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015 estimé
investissement	484 470,13 €	0,00 €	103 013,33 €	75 575,80 €	-27 437,53 €	457 032,60 €
exploitation	318 048,02 €	0,00 €	140 457,55 €	73 267,28 €	-67 190,27 €	250 857,75 €
TOTAL	802 518,15 €	0,00 €	243 470,88 €	148 843,08 €	-84 627,80 €	707 890,35 €

Pour la section d'investissement, ce résultat sera corrigé par la prise en considération des restes à réaliser en dépenses :

- ⊕ Les restes à réaliser en dépenses sont estimés à 30 K €.
- ⊕ Les restes à réaliser en recettes sont estimés à 3 K €.

Pour les dépenses d'investissement à reporter dans le budget 2016, il s'agit de :

- La mission d'assistance de maîtrise d'ouvrage sur l'opération de mise en séparatif des réseaux d'assainissement de la résidence de Grande Romaine et d'Ozoir : 30 K€.

Pour les recettes d'investissement à reporter dans le budget 2016, il s'agit principalement de :

- D'une subvention pour l'étude de la mise en séparatif des réseaux d'investigation complémentaire sur le domaine privé : 3 K€ ;

c. Budget du service d'assainissement non collectif (S.P.A.N.C.)

**RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET
 Budget Spans**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015	Part affectée à l'investissement 2015	exécution 2015 dépenses	exécution 2015 recettes	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015 estimé
investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
exploitation	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

6.3 Situation de la dette de la commune à fin 2015 et autofinancement des investissements

Pour compléter le développement ci-dessus concernant le ratio de désendettement, la commune a augmenté en capital restant dû, en passant de 1 792 K€ à 2 322 K€ ; soit un endettement pour l'exercice 2015 de 531 K€.

Par ailleurs, la section d'investissement nécessitant un besoin de financement, je vous proposerai, après le vote du compte administratif 2015, d'affecter une part du résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice, au financement de nos travaux d'investissement de 2016, par l'intermédiaire du virement entre les sections.

7 Les propositions d'orientation budgétaire pour 2016

Un volume total de 5 218 K€ de dépenses réelles d'investissement (dépenses d'équipement) pourrait être envisagé. Par ailleurs, et comme chaque année, je vous propose de respecter une stricte orthodoxie financière en étant prudent sur nos recettes, notamment pour celles qui ne dépendent pas directement de l'action de la commune, et en évaluant au mieux nos dépenses, afin d'éviter tout effet d'impasse ou de présentation budgétaire trop flatteuse en termes d'évolution des dépenses, d'autant que les incertitudes du marché immobilier continueront à peser sur nos recettes liées aux droits de mutation.

Pour les produits d'exploitation (recettes provenant de l'activité de l'organisme, déduction faite des produits financiers, produits exceptionnels et atténuation de charges), ils diminueraient de 491 K€ par rapport aux réalisations de 2015, soit -5,39 %, et ils augmenteraient de 124 K€ par rapport au Budget Primitif 2015, soit 1,46 %.

Pour ce qui est des dépenses de gestion des services (dépenses réelles de fonctionnement déduction faite des intérêts versés, charges exceptionnelles et atténuation de produits), elles augmenteraient de 439 K€ par rapport aux dépenses réalisées en 2015, soit 5,51 % et de 326 K€ par rapport au Budget Primitif 2015, soit 4,03 %.

Sur ces bases, je vous proposerai le maintien de nos taux d'imposition au niveau de 2015.

8 Les masses du budget 2016

8.1 L'évaluation des principales recettes de fonctionnement

EVOLUTIONS DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN K€

Chapitres	CA 2014	Estimation CA 2015	Evolution K€	Evolution %	BP 2016	Evolution K€	Evolution %
Chapitre 70	603 K€	580 K€	-23 K€	-3,84%	608 K€	29 K€	4,99%
Chapitre 73	6 262 K€	6 683 K€	421 K€	6,73%	6 485 K€	-199 K€	-2,97%
Chapitre 74	1 747 K€	1 758 K€	11 K€	0,63%	1 437 K€	-321 K€	-18,25%
Chapitre 75	83 K€	86 K€	3 K€	3,70%	86 K€	K€	-0,40%
TOTAL	8 695 K€	9 107 K€	412 K€	4,74%	8 616 K€	-491 K€	-5,39%

Chapitres	BP 2015	BP 2016	Evolution K€	Evolution %
Chapitre 70	545 K€	608 K€	64 K€	11,67%
Chapitre 73	6 360 K€	6 485 K€	124 K€	1,96%
Chapitre 74	1 535 K€	1 437 K€	-98 K€	-6,39%
Chapitre 75	88 K€	86 K€	-2 K€	-1,71%
TOTAL	8 528 K€	8 616 K€	88 K€	1,04%

Le produit fiscal en 2015 est de 5 549 K€. Sur le budget 2016, le produit fiscal est arrêté à un montant de 5 583 K€, soit une augmentation de 34 K€. L'augmentation des bases fiscales fixées est estimée pour l'année 2016 à 1,00 %.

Les quatre chapitres concernés répondent à une estimation prudentielle puisqu'il s'agit de prévoir des crédits de recettes :

Chapitre 70 : produits des services

Par respect du principe de prudence, pour l'inscription de recettes dont le facteur déclencheur ne dépend pas de la commune, les recettes prévisionnelles de ce chapitre ont été stabilisées par rapport au compte administratif 2015. Il s'agit principalement de la participation des parents à la restauration scolaire et des redevances d'occupation du domaine public communal. Cependant, ce poste sera en augmentation de 4,99 % par rapport au Compte administratif 2015. Cette hausse provient de l'installation de deux antennes FREE sur la commune, pour un montant de 32 K€.

Chapitre 73 : impôts et taxes

↳ la fiscalité locale directe

Pour l'année 2016, la Communauté de Communes veillera à assurer une compensation intégrale des recettes qu'elle percevra à la place des communes. Elle versera à ses communes membres une Attribution de Compensation (AC). Il s'agit d'une dépense obligatoire pour la Communauté qui est égale, pour chaque commune, à ses recettes de fiscalité professionnelle.

Par ailleurs, la commune continuera à percevoir sur 2016, les taxes ménages, qui en état actuel de nos informations, peuvent être estimées pour :

- la taxe foncière sur le bâti pour un montant de 1 650 K€ ;
- la taxe foncière sur le non bâti pour un montant de 43 K€ ;
- la taxe d'habitation pour un montant de 3 285 K€.

4 Taxes additionnelles aux droits de mutation

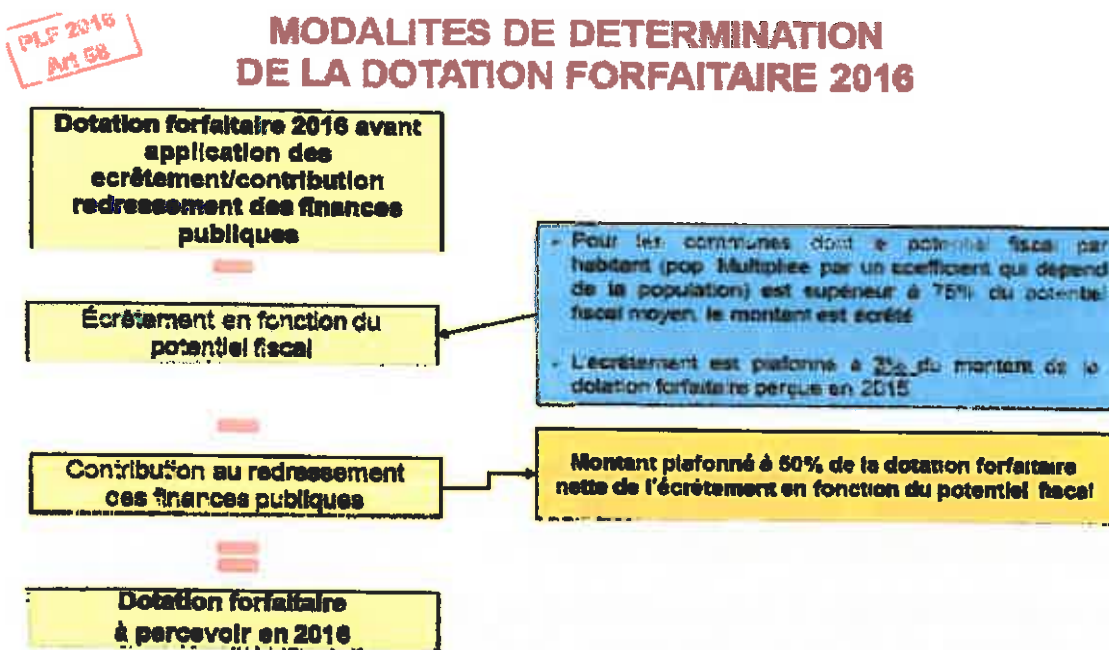
Le volume de ces taxes perçues par la commune, à l'occasion des transactions immobilières sur son territoire, se situe, depuis six ans, dans une fourchette de 334 K€ à 547K€.

En 2015, elles se sont élevées à un montant de 490 K€. Nous proposons d'inscrire un montant de 340 K€ au budget primitif 2016.

Chapitre 74 : dotations et subventions

Toujours pour respecter le principe de prudence relatif à l'inscription de recettes, la prévision 2016 de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) est en régression de 146 K€ par rapport à celle de 2015, soit un recul de l'ordre de 12 %.

La dotation globale de fonctionnement sera calculée de la façon suivante :



La participation perçue par la commune pour les contrats aidés sera de l'ordre de 79 K€. Cette aide ne peut excéder 95 % du taux horaire brut du SMIC par heure travaillée, dans la limite d'une durée hebdomadaire de 35 heures. Elle est versée mensuellement et par avance par l'Agence de services et de paiement (ASP, nouvel établissement public administratif ayant repris les missions précédemment dévolues au CNASEA).

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante

Ce poste devrait rester stable par rapport aux réalisations de 2015.

8.2 L'évaluation des principales dépenses de fonctionnement

La première projection des dépenses de fonctionnement aboutirait à la maquette suivante :

EVOLUTIONS DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN K€

Chapitres	CA 2014	Estimation CA 2015	Evolution K€	Evolution %	BP 2016	Evolution K€	Evolution %
Chapitre 011	2 040 K€	2 298 K€	258 K€	12,65%	2 789 K€	492 K€	21,39%
Chapitre 012	3 426 K€	3 490 K€	63 K€	1,85%	3 482 K€	-7 K€	-0,21%
Chapitre 65	900 K€	1 018 K€	119 K€	13,21%	954 K€	-65 K€	-6,37%
Chapitre 66	48 K€	70 K€	22 K€	46,12%	65 K€	-5 K€	-7,43%
SRU+FNGIR-FPIC	1 002 K€	1 095 K€	92 K€	0,00%	1 120 K€	25 K€	2,32%
TOTAL	7 416 K€	7 970 K€	555 K€	7,48%	8 410 K€	439 K€	5,51%

Chapitres	BP 2015	BP 2016	Evolution K€	Evolution %
Chapitre 011	2 174 K€	2 789 K€	615 K€	28,29%
Chapitre 012	3 562 K€	3 482 K€	-80 K€	-2,23%
Chapitre 65	1 019 K€	954 K€	-65 K€	-6,41%
Chapitre 66	72 K€	65 K€	-8 K€	-10,73%
SRU+FNGIR-FPIC	1 205 K€	1 120 K€	-85 K€	-7,05%
TOTAL	8 084 K€	8 410 K€	326 K€	4,03%

Les deux premiers chapitres concernés voient une évolution des crédits proposés par rapport au budget 2015, pour les raisons suivantes :

Chapitre 011 : les charges à caractère général

Ce poste constitue l'essentiel des dépenses de fonctionnement des services : eau, électricité, téléphone, fournitures de toutes natures, entretien courant des bâtiments et de la voirie, honoraires, transports, assurances.....

Ce chapitre ferait l'objet d'une augmentation de 492 K€ ou de 21,39 % par rapport aux dépenses de 2015, et d'une hausse de 615 K€ soit 28,29 % par rapport au budget 2015. Dans son budget d'investissement pour l'année 2016, la commune a inscrit une enveloppe 300 K€, pour l'acquisition du bâtiment de la poste. Ceci va permettre de rapprocher le poste de police vers le centre-ville et de réaliser deux logements communaux. Le coût des travaux est estimé à un montant de 550 K€.

Le contexte économique nous a conduits à demander à chaque service des propositions pour ce budget 2016, à 0 % par rapport aux réalisations des comptes administratifs 2015.

Chapitre 012 : charges de personnel

Les dépenses de personnel constituent le poste de dépenses le plus important des budgets des communes. Leur niveau croît avec la strate démographique. Plusieurs facteurs peuvent être ainsi à l'origine des écarts constatés lors des comparaisons entre communes de même strate : l'effet prix, soit l'influence du coût de la main d'œuvre, et l'effet volume, c'est-à-dire l'importance de l'effectif communal. Cet indicateur doit être relativisé par la taille de la commune et par les modes de gestion retenus. On constate un écart très important entre les petites communes, dont le ratio représente généralement un tiers de leurs dépenses de fonctionnement (ces communes disposent rarement de personnel à plein temps) et les plus grandes collectivités, qui très souvent, ont un ratio supérieur à 45 %, voire à 50 % dans certains cas. A Lésigny, le ratio dépenses de personnel sur dépenses réelles de fonctionnement se situe autour de 39% pour l'année 2015, sans tenir compte des divers remboursements des contrats aidés.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la valeur annuelle du point d'indice de la Fonction Publique (VPFP) est de 55,5635 €, sachant que le point d'indice lui-même équivaut à 4,6303 €.

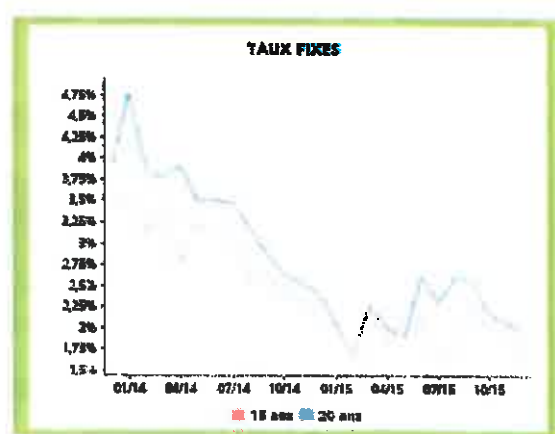
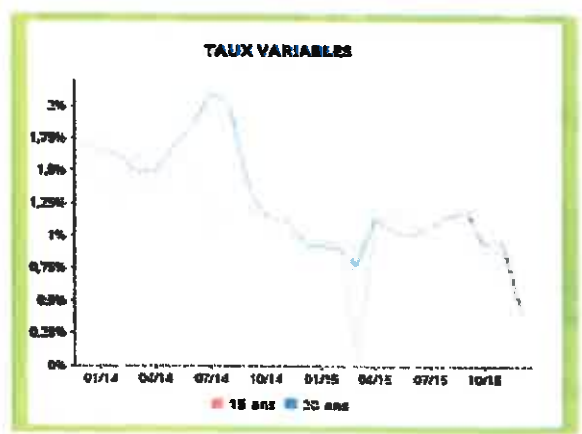
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Ce chapitre est identique par rapport aux dépenses réalisées de l'exercice 2015.

En effet, dans le cadre de la gestion de notre trésorerie, il a été versé en 2015 : 541 K€ de subvention au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) pour établir l'équilibre financier. Au budget primitif 2016, je vous demanderai d'inscrire une enveloppe de 405 K€.

Chapitre 66 : charges financières

Aujourd'hui, la baisse des taux nous permet de nous financer à moindre coût.



Chapitre 014 : Atténuation de produits

Il a été prévu d'inscrire un montant de 100 K€, pour la pénalité sur la loi SRU et 80 K€, pour le Fonds de Péréquation Intercommunale des Communes. Le prélèvement du Fonds National des Garanties Individuelles des Ressources est maintenu pour un montant de 940 K€.

8.3 L'évaluation des principales recettes d'investissement

Le montant prévisionnel des recettes à percevoir au titre du FCTVA est de 235 K€ et de 6 K€, au titre de la taxe d'aménagement.

Un emprunt pour un montant de 600 K€ sera inscrit au budget principal de l'année 2016, pour l'équilibre budgétaire.

Les écritures d'ordre réglementaire sont inscrites : les plus significatives, pour cette année, concernent les dotations aux amortissements (563 K€) et des cessions d'immobilisations (10 K€).

8.4 L'évaluation des principales dépenses d'investissement

Comme les années passées, le budget d'investissement peut être divisé en deux grandes catégories de dépenses : l'investissement courant, et les dépenses liées à la réalisation du « projet de ville » de la commune.

S'agissant de notre projet de ville, les seules opérations qui seront proposées en inscription au budget primitif 2016 est la construction d'un restaurant scolaire pour 2 500 K€

Ces opérations font l'objet principalement de partenariats financiers avec le Conseil Régional et le Département de Seine et Marne qui ont été mis en place en 2013 et inscrits à ce budget.

S'agissant de l'investissement courant, les opérations à envisager en 2016 représentent 1 957 K€ :

- Réfection de la toiture de l'école maternelle de Villefermoy et de la cuisine centrale ;
- Acquisition du bâtiment de la poste ;
- Réfection en enrobés de l'allée principale du cimetière ;
- Remplacement du sol du rez-de-chaussée de l'école primaire ;
- Restructuration du réseau électrique de l'Entre-Deux-Parcs ;
- Construction du bâtiment administratif des services techniques, informatique et de l'urbanisme ;
- Assainissement des bâtiments communaux ;
- Travaux réfection de voirie ;
- Divers bâtiments.

8.5 Les budgets annexes de l'exercice 2016 (eau et assainissement et spanc)

8.5.1) BUDGET ANNEXE EAU 2016

Le compte administratif 2015 a permis de dégager un excédent supérieur à celui de 2014.

Cet excédent de 254 K€ permettra de couvrir une partie des dépenses d'investissement évaluées à 318 K€.

Les recettes d'exploitation s'élèveront à 67 K€, sur la base d'un taux de la surtaxe de 0.20 € par m³, pour une quantité de 330 000 m³.

8.5.2) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2016

Le compte administratif 2015 a permis de dégager un excédent.

Cet excédent de 709 K€ permettra de couvrir une partie des dépenses d'investissement évaluées à 822 K€. Les opérations principales en 2016 seront les suivantes :

- + Etude et première phase des travaux de la mise en séparatif du réseau d'assainissement de la résidence de la Grande Romaine et d'Ozoir ;
- + Etude de la réhabilitation réseau d'eaux usées du Clos Saint Yon.

Les amortissements seront de l'ordre de 114 K€.

Les recettes d'exploitation s'élèveront à 30 K€, sur la base d'un taux de la surtaxe de 0.0905 € par m³, pour une quantité de 300 000 m³.

Le remboursement du capital sera d'un montant de 27 K€, identique à celui de 2015

Je vous proposerai donc de ne pas augmenter la surtaxe de l'eau et de l'assainissement.

8.5.3) BUDGET ANNEXE SPANC 2016

Les actions de contrôle sur les systèmes d'assainissement autonome se poursuivront en 2016. Très peu d'habitations sont concernées à Lésigny, puisque les propriétaires sont pratiquement tous desservis pour un réseau d'assainissement collectif.

Lésigny inscrira en 2016, les produits de la redevance SPANC correspondants au nombre de visites à réaliser et aux dépenses exposées.

9 Conclusion

9.1 Equilibre et autofinancement

Conformément à l'article L.1612-4 du C.G.C.T., le budget de la commune sera présenté en équilibre réel au niveau des deux sections. Le prélèvement sur les recettes de fonctionnement, au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, fournit, dans le futur budget 2016, les ressources nécessaires pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunts à échoir au cours de l'exercice.

A ce stade de la préparation budgétaire et, compte tenu de l'effort budgétaire consenti pour porter les projets qui sont exposés pour 2016, l'autofinancement est estimé à 3 712 K€.

9.2 Désendettement et maîtrise de la pression fiscale

Outre la volonté de désendettement exposée précédemment, du niveau et de la qualité des services offerts aux habitants, et de l'amélioration de la situation financière communale, je vous propose à nouveau, grâce notamment à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, de ne pas procéder à l'augmentation des taux d'imposition pour l'année 2016.

Conformément à la Loi n° 92-125 du 6 février 1992, j'ouvre le débat d'orientation budgétaire (Art. L.2312-1 du CGCT). Ce débat, au sein de notre Conseil Municipal, sur les grandes orientations du projet de budget 2016, ne présente aucun caractère décisionnel et, de ce fait, n'est pas sanctionné par un vote.